

SCI 65 SAINT-DO
Société Civile immobilière
au capital de 1.000 euros

Siège social : 26, rue Armand Sauvat – 83500 La Seyne-sur-Mer

RCS TOULON 502 521 784

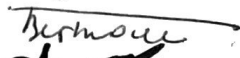
PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 23/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 décembre, à 11h, le gérant associé de la Société Civile Immobilière 65 SAINT-DO, au capital de 1.000 euros dont le siège social est au 26, rue Armand Sauvat – 83500 La Seyne-sur-Mer, immatriculée au RCS de Toulon 502 521 784, Monsieur Jacques BERMANT, les ayants-droit Jules BERMANT et Antoine BERMANT de feu Monsieur Fabien BERMANT alors associé et co-gérant, décédé le 14 avril 2024, ainsi que sa veuve Madame Sophie ALBERT, usufruitière et représentante légale d'Antoine BERMANT mineur, se sont réunis audit siège sur convocation du gérant qui leur a été adressée en main propre le 2 décembre 2024.

Présidence de l'Assemblée :

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques BERMANT, en sa qualité d'unique gérant de la société, assisté de Madame Sophie ALBERT en qualité de secrétaire.

Liste des associés, ayants-droit et usufruitiers présents ou représentés

Nom & Prénom	Nombre de Parts	Pourcentage de détention	Signature
BERMANT Jacques (associé et gérant)	40	Soit 40%	
BERMANT Jules (nu-propiétaire ayant-droit)	30	Soit 30%	
BERMANT Antoine (nu-propiétaire ayant-droit représenté par sa mère Madame ALBERT Sophie)	30	Soit 30%	
ALBERT Sophie (usufruitière)			

Le total des parts sociales émises par la société est de **100%** du capital social, permettant ainsi de valider les décisions conformément aux statuts.

Le Président, **Monsieur Jacques BERMANT**, déclare que l'Assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée ;
- La feuille de présence.

Le président déclare que l'Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

1. **Notification du décès du co-gérant Monsieur Fabien BERMANT et gestion transitoire de la SCI**
2. **Agrément des ayants-droit de feu Monsieur Fabien BERMANT en qualité d'associés**
3. **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

DÉLIBÉRATIONS

Première résolution : Notification du décès du co-gérant et gestion transitoire de la SCI

Le gérant unique rappelle le décès de **Monsieur Fabien BERMANT** survenu le **14 avril 2024** et constate qu'en application des statuts, il demeure **gérant unique** de la SCI.

L'acte de décès – copie intégrale de Monsieur Fabien BERMANT numéro 1209 délivré par la Mairie de Paris du 15ème arrondissement le 15 avril 2024 est remise à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de cette situation et décide à l'unanimité que la gestion de la SCI continuera sous cette forme jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux Statuts et à la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Agrément des ayants-droit de feu Monsieur Fabien BERMANT en qualité d'associés

Suite au décès de **Monsieur Fabien BERMANT**, ses héritiers, ayants-droit des parts sociales de leur père, **Messieurs Jules BERMANT et Antoine BERMANT**, fils du défunt, ont sollicité l'agrément en tant que nouveaux associés de la SCI par lettres recommandées avec accusé de réception envoyées à Monsieur Jacques BERMANT, gérant, le 05 juillet 2024 en justifiant de leur qualité conformément aux statuts.

Ont été remis à l'Assemblée :

- L'Acte de notoriété du 7 juin 2024 dressé par Me MOREL-FERAUD Michelle à Marseille ;
- L'Ordonnance du juge aux affaires familiales en charge des tutelles du 27 novembre 2024 autorisant Madame Sophie ALBERT, représentante et administratrice légale de son fils Antoine BERMANT, à accepter la succession de M. Fabien BERMANT pour le compte de son fils mineur dont elle gère les biens ;

Th
X. X.

Après vérification des droits de succession et représentation, lecture des statuts et dispositions légales, le gérant unique accorde l'agrément à **Messieurs Jules BERMANT et Antoine BERMANT** de la qualité d'associés de la SCI et prend acte de la qualité d'usufruitière et représentante légale d'Antoine BERMANT, de Madame Sophie ALBERT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Pouvoirs et Formalités

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolutions adoptées

Toutes les décisions prises font l'objet d'un vote à main levée **unanime** des voix présentes.

Clôture de la séance

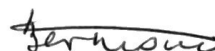
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **13h**.

Le Gérant et Président : Jacques BERMANT

Le Secrétaire : Sophie ALBERT

Fait à La Seyne-sur-Mer, le 23 décembre 2024

Jacques BERMANT (Gérant associé et Président de l'Assemblée)



Jules BERMANT (associé)



Sophie ALBERT représentante légale d'Antoine BERMANT (associé), secrétaire et usufruitière

